

Gouvernement peut-il raisonnablement prétendre que la taxe a diminué? Voilà la moyenne des impôts, que doivent acquitter tout contribuable ordinaire, toute famille ordinaire, d'après l'estimation de la population préparée par le Gouvernement lui-même...

L'hon. M. ROBB: Mais mon honorable ami a trouvé plus commode d'ignorer l'augmentation de la dette dont il est lui-même responsable, à titre de ministre de 1915 à 1921.

L'hon. M. GUTHRIE: J'avais traité de la dette avant. Je conviens que durant cette période la dette s'est accrue, et, même, énormément. De fait, après la guerre, la dette s'est accrue presque autant que durant la guerre. En ce temps-là, nous avions, je suis heureux de le dire, un ministre des Finances qui ne manquait pas de courage.

J'ai extrait ma statistique des documents publics préparés par le Gouvernement. L'on peut la vérifier et me reprendre si je fais erreur, mais je ne crois pas m'être trompé. Que mes honorables amis de la droite se montrent un peu plus prudents dans leurs affirmations concernant les diminutions de taxes. Le très honorable premier ministre et le ministre des Finances eux-mêmes devraient y aller un peu plus en douceur, soit en Chambre soit à la tribune, au sujet des remboursements de la dette, quand nous savons devoir actuellement à nos créanciers vingt millions et quelque chose au delà de ce que nous leur devons avant l'avènement du Gouvernement actuel.

Je passe maintenant à un autre sujet, bien qu'il ne relève pas directement du discours du trône. On l'a discuté longuement en Chambre et au dehors il y a un an, à l'occasion du rapport de la conférence impériale de 1926. Ce qui s'est dit en cette Chambre depuis deux jours à propos de l'égalité ou de l'inégalité de notre statut par rapport à la Grande-Bretagne et aux autres dominions évoque nettement le débat de la dernière session sur le même sujet. Je ne vois pas qu'il y ait eu beaucoup de progrès dans l'intervalle. Je suis fort satisfait de la déclaration du premier ministre d'Angleterre, en cet édifice au mois d'août dernier, lorsqu'il a dit en présence de mon très honorable ami, le premier ministre qu'en ce qui concernait le Canada aucune restriction n'avait été imposée aux pouvoirs dont il jouit, et que rien de nouveau n'avait été ajouté. C'est une déclaration fort satisfaisante et fort laconique. Elle était l'interprétation de ma propre pensée touchant le document que nous appelons le rapport de la conférence impériale de 1926. Mais voici le point que mon chef et honorable ami a voulu faire observer: le premier ministre et ses collègues sont portés, en tout temps, à dire que cette égalité de

statut, sur lequel nous fondons tous, je pense, de bonnes espérances, existe à l'heure actuelle. Comme mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a dit aujourd'hui, c'est un idéal que nous n'avons pas encore atteint. C'est là, je crois, une exacte interprétation de la situation, et tant qu'un comité d'experts n'aura pas préparé un rapport sur quelque méthode en vertu de laquelle certaines lois impériales peuvent être révoquées ou abrogées ou de quelque façon rendues inefficaces, l'égalité de statut ne peut être obtenue. Je ne suis mécontent de la situation actuelle sous aucun rapport, loin de là, mais, à mon sens, il est une autre question, et fort importante, qui ne peut jamais être résolue en faveur de l'égalité de statut. Je doute qu'une réelle égalité entre la mère patrie et les dominions puisse jamais être atteinte. Là où est la force, là où est la puissance, le pouvoir, sera la véritable source, la véritable tête de l'Etat.

M. CAHAN: Est-ce cela que vous appellerez le fonctionnement?

L'hon. M. GUTHRIE: Ce peut être une fonction, comme le suggère mon honorable ami. C'est ce que j'avais à l'idée lorsque mon très honorable ami a lu aujourd'hui cet article particulier du rapport. Voici la question que j'ai à l'esprit: Touchant ce grave problème de la guerre et de la paix, peut-il y avoir jamais égalité de pouvoir? Serons-nous jamais en mesure, sous le régime de l'une quelconque de nos lois, de déclarer la guerre ou de signer la paix de notre propre chef? Pouvons-nous, en vertu de quelqu'une de nos lois, entraîner la mère patrie, les autres dominions et l'empire dans une guerre? Non, nous ne le pouvons pas. La métropole le peut-elle? Certainement. Une déclaration de guerre de sa part implique sur-le-champ notre propre Dominion de même que toutes les autres colonies autonomes, bien que ce puisse être contre notre désir et notre volonté. Cela ne nous aidera pas. Notre domaine est susceptible d'être attaqué, notre commerce d'être saisi ou détruit, et nos citoyens d'être faits prisonniers de guerre sans un seul geste de notre part. Dans ces circonstances pouvons-nous avoir réellement égalité? Je ne crois pas que personne l'ait jamais désiré. Pas moi. Je suis absolument satisfait de la situation que nous nous sommes acquise, et je ne pense pas que, durant notre génération, ou celle qui va suivre, le Canada soit jamais capable d'avoir cette égalité absolue, que proclament les journaux et les programmes politiques, position dont nous ne jouissons pas et dont nous ne bénéficierons jamais, je crois.